



FICHE REPÈRES DU RSU 2024

Intercommunalités de 50 à 99 agents

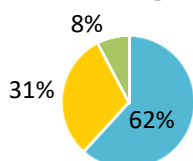
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivité, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr par le CDG80.

> 3 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 0 recensées

> 251 agents recensés dans ces collectivités dont 155 fonctionnaires, 77 contractuels permanents et 19 contractuels non permanents

Effectifs

62% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	36	64	52	3
Contractuels permanents	13	32	26	3
Contractuels non permanents	6	7	6	3

En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

23,38 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ 0,8 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

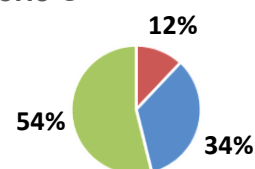
⇒ 3,2 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

35% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	29,7%	36,4%	31,9%	24,7
Technique	41,9%	22,1%	35,3%	27,3
Culturelle	18,1%	27,3%	21,1%	24,5
Sportive	2,6%	10,4%	5,2%	6,0
Sociale	3,2%	2,6%	3,0%	7,0
Médico-sociale	1,9%	0,0%	1,3%	3,0
Animation	2,6%	1,3%	2,2%	1,7
Total	100%	100%	100%	77

54% d'agents relevant de la catégorie C



	Effectif moyen
Catégorie A	9,3
Catégorie B	26,3
Catégorie C	41,7

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 53%

■ Hommes
■ Femmes

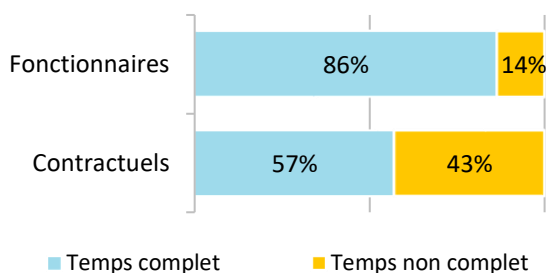
Fonctionnaires	46%	54%
Contractuels	49%	51%
Ensemble	47%	53%

Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 27% des agents

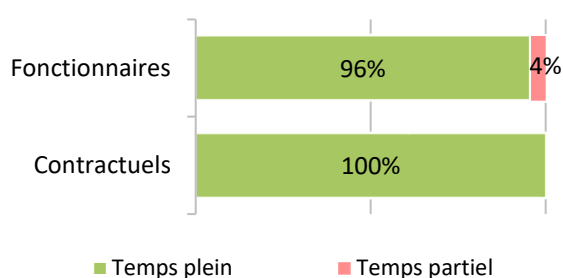
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
Adjoints administratifs	18%
Assistants d'enseignement artistique	13%
Rédacteurs	8%
Attachés	6%

Temps de travail des agents permanents

- 86% des fonctionnaires à temps complet contre 57% des contractuels



- 4% des fonctionnaires à temps partiel contre des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	43%	Culturelle	90%
Animation	25%	Sociale	50%
Sociale	20%	Administrative	25%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,0% des hommes à temps partiel
7,1% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

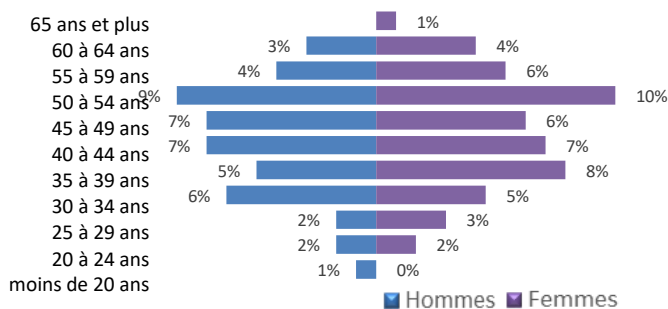
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,66
Contractuels permanents	39,88
Ensemble des permanents	45,08
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	32,05



Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 74,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 47,2 fonctionnaires
> 18,7 contractuels permanents
> 8,8 contractuels non permanents

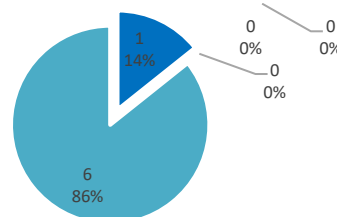
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	8,8 ETPR
Catégorie B	20,2 ETPR
Catégorie C	36,8 ETPR

Positions particulières

3,3% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

- En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 24%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
7,6%	61,2%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
74,3 agents	77,3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-3,7%
Contractuels	↗	24,2%
Ensemble	↗	4,0%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	63%
Départ à la retraite	12%
Démission	8%
Mise en disponibilité sur demande	4%
Mutation (changement de collectivité)	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	48%
Remplaçants	35%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	3%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 2% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- Aucune rupture conventionnelle actée en 2024

- Avancements et promotions
Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	5 agents sur 10
Avancements d'échelon	4 agents sur 10
Avancements de grade	1 agent sur 10
Promotions	Moins de 1 agent sur 10

1,29% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

- Aucune collectivité n'est concernée par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 24,84 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyen

Budget de
fonctionnement

15 060 435 €

Charges de
personnel

3 741 266 €



Soit 24,84 % des
dépenses de
fonctionnement

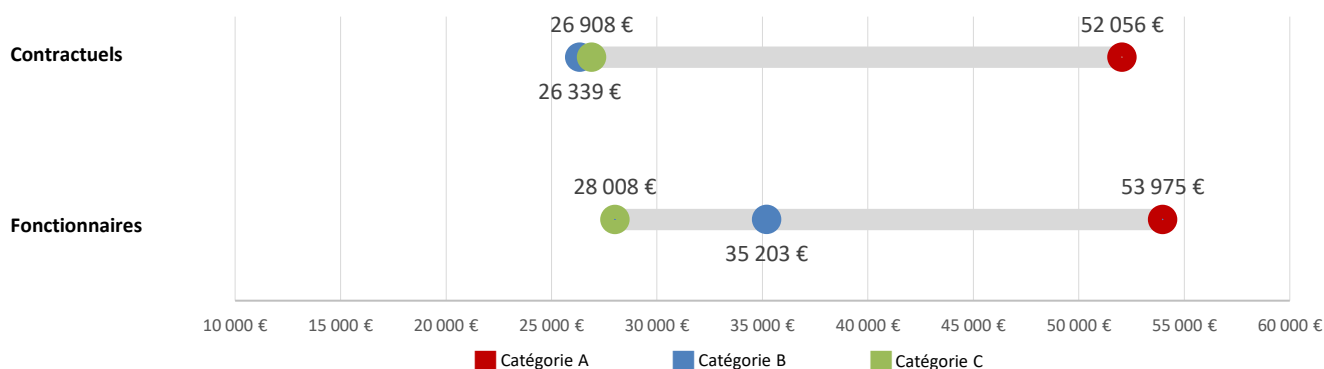
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



67% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,76 %

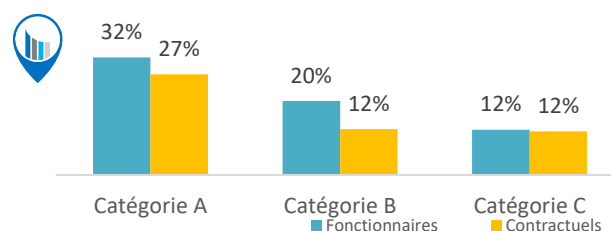
Part du régime indemnitaire
sur les rémunérations :

Fonctionnaires 17,38%

Contractuels sur emplois permanents 18,68%

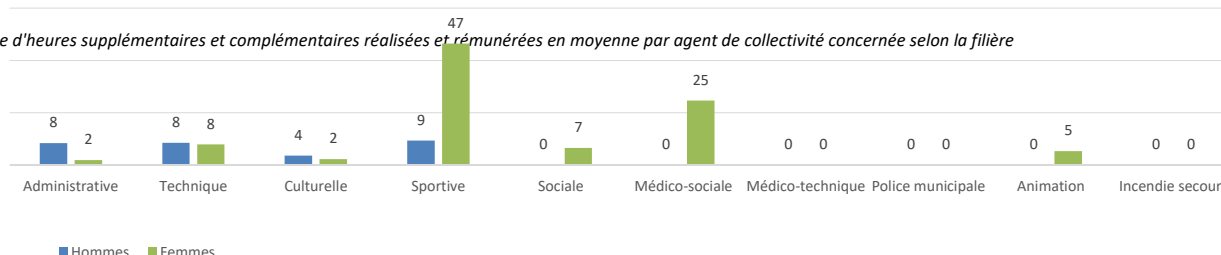
Ensemble 17,76%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations
par catégorie et par statut



En moyenne, 458 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



100% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 17,8 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 5,9 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,88%	1,63%	3,80%	0,66%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,82%	1,63%	4,43%	0,66%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,20%	2,22%	4,88%	1,18%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 30,28 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

67% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 121 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 100%
Trajet 0%

Genre



Femmes 29%
Hommes 71%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 0%
Catégorie C 100%

100% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 3,4%

Genre



Femmes 38%
Hommes 63%

Statut



Fonctionnaires 63%
Contractuels perm. 38%

Catégorie



Catégorie A 25%
Catégorie B 0%
Catégorie C 75%

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	4 631 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	0 €

Prévention et risques professionnels

25 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 3 600 €

Nombre moyen de formations : 25

Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

67%

33%

Existence d'un plan de prévention des RPS

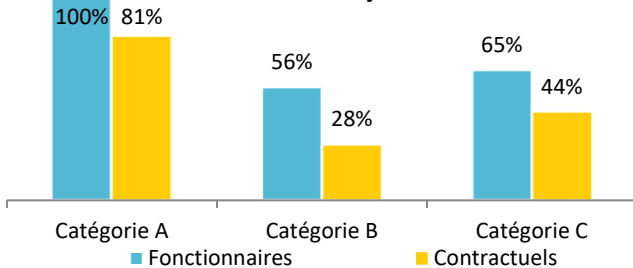
67%

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2024, 58% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

61% des femmes et 55% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

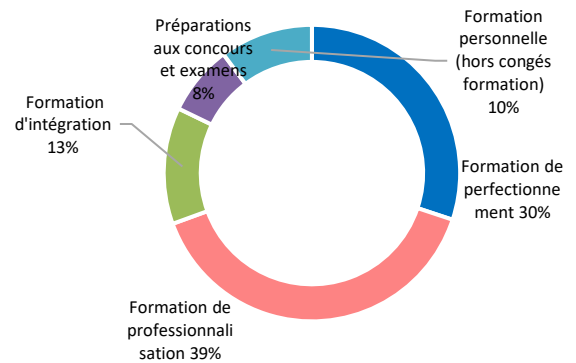


Le budget médian consacré à la formation est de 41 589 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	55%
Autres organismes	29%
Coût de la formation des apprentis	15%
Frais de déplacement	2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	76%
Autres organismes	16%
Collectivité	9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

67% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	280 €	62 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

67% des collectivités concernées par des grèves



4 jours de grève en moyenne par collectivité



Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	CCP
5	0	0

33,3% des collectivités ont engagé des négociations collectives



Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2026

Version 1